



Introduction

Un des rôles de l'association:

- l'association CPT-CH sera responsable, dans le futur, de la surveillance du comportement individuel de tous les CPT issus de l'activité de l'association et utilisés activement par ses membres.



Introduction

Buts:

- Minimiser les incidents liés à l'utilisation de chiens de protection des troupeaux (CPT)

-> En priorité les cas de morsures

- Mieux comprendre les circonstances dans lesquelles les cas de morsures ont lieu

Vue d'ensemble en CH

Morsures envers:

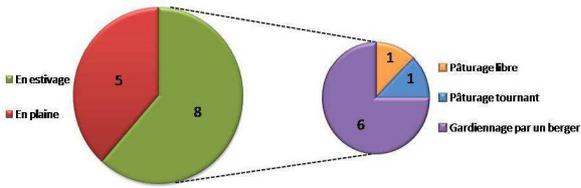


Catégorie	Nombre de cas
Personnes	6
Chiens de compagnie	6
Animaux de rente	1

2010: 5 cas
2011: 8 cas

Vue d'ensemble en CH

Localisation des cas de morsure et système de pâture

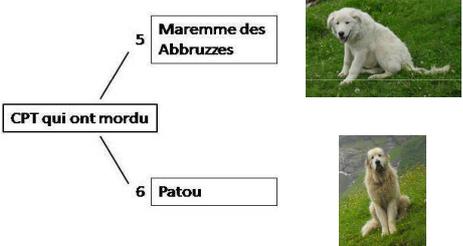


Localisation	Nombre de cas
En estivage	5
En plaine	8

Système de pâture	Nombre de cas
Pâturage libre	6
Pâturage tournant	1
Gardiennage par un berger	1

Caractéristiques des CPT impliqués

Les 13 cas 2010-11, ont été commis par 11 chiens différents (2 CPT ont mordu 2x)



CPT qui ont mordu

- 5 Maremme des Abruzzes
- 6 Patou

Le nombre de Maremmes des Abruzzes et le nombre de patous utilisés sur les alpages est presque identique

Caractéristiques des CPT impliqués

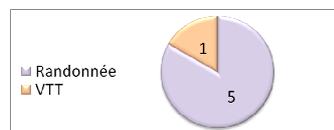
Les 13 cas de morsures 2010-11, ont été commis par 11 chiens différents (2 CPT ont mordu 2x)

La majorité des chiens a entre 2 et 5,5 ans
La moyenne est de 3,5 ans

Dans 3 cas le chien était détenu seul
Dans 7 cas un autre chien était détenu avec lui
Dans 3 cas 2 autres chiens étaient détenus avec lui

Morsures sur des personnes

Activité des victimes:

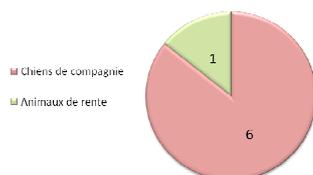


Caractéristiques des victimes:

- Toutes les victimes étaient adultes
- 2 étaient des femmes, 3 des hommes
- 3 étaient seules, 2 en couple
- Seule une personne était hors des sentiers balisés
- Une personne avait des bâtons de marche

Morsures sur des animaux

Animaux mordus:



Les chiens de compagnie:

- Dans 5 cas c'était une femelle et dans 1 cas un mâle
- Dans tous les cas le propriétaire se promenait sur un chemin officiel
- Dans 5 cas sur 6 le chien n'était pas tenu en laisse

Les animaux de rente:

- Plusieurs veaux appartenant à un troupeau voisin

Gravité des blessures aux personnes

- 1 légère contusion au niveau de la hanche
- 2 morsures au mollet dont une entraînant des soins à l'hôpital
- 1 morsure au talon entraînant des soins à l'hôpital
- 1 morsure à la main entraînant des soins à l'hôpital

Gravité des blessures aux animaux

- Les veaux se sont fait mordre à la queue, un vétérinaire a dû procéder à des amputations.
- Tous les chiens (6) ont dû être soignés par un vétérinaire.
 - 1 chien a été mordu sur le dos, 2 à la cuisse et 1 à la nuque.
 - 1 chien a subi plusieurs morsures qui ont nécessité plusieurs points de suture.
 - 1 chien est décédé suite à de graves blessures.

Gravité des blessures aux personnes

Les morsures subies par des chiens de compagnie sont en général plus graves que celles occasionnées à des personnes.

Gravité des blessures aux animaux

Situation lors de la morsure



Présence du berger:

- 1 x le berger déplaçait ses moutons
- 1 x le berger attirait ses moutons loin des randonneurs
- 1 x le berger a vu la scène mais n'a pas pu intervenir
- 3 x le berger n'a pas vu la scène

Information concernant la présence de CPT

2010

- Informé par un panneau (1)
- Pas informé car pas vu ou lu le panneau (2)
- Pas informé car troupeau en déplacement (1)

2011

- Informé par un panneau (3)
- Informé par le berger (1)
- Indigène qui connaît la présence des CPT (2)

Conséquences des morsures

Pour les détenteurs:

Ordonnance pénale: 2
Disposition: 2
Enquêtes: 2
Pas de suite: 6
Pas encore l'information: 1

Pour les chiens:

Expertises: 4
Placé sur un autre alpage: 1
Replacé chez son éleveur: 1
Euthanasié: 1
Restés sur la même exploitation: 10

Questions ?

